

AUTORISATION DE SORTIR SEUL DE LA MAISON RELAIS

(Uniquement pour les enfants du cycle 3-4)

Chers parents, veuillez noter que pour des raisons de sécurité le personnel de la Maison Relais ne laisse plus sortir les enfants seuls de la Maison Relais sans autorisation par écrite. Si vous désirez par exemple que votre enfant rentre seul, monte seul au parking ou aille seul près de la sortie du site Gewännchen (aire de jeux) après avoir téléphoné au personnel, il est indispensable de nous signer une décharge de responsabilité.

Merci de votre coopération et votre compréhension Le personnel de la Maison Relais **AUTORISATION DE SORTIR SEUL** Je soussigné(e) _____ mère, père, tuteur de l'enfant autorise le personnel de la Maison Relais de laisser sortir seul mon enfant. Dès la sortie du bâtiment le personnel de la Maison Relais n'est plus responsable de l'enfant. Lundi à _____ heures Mardi à heures Mercredi à _____ heures Jeudi à _____ heures Vendredi à _____ heures Et En cas d'appel par téléphone à la Maison Relais le jour même. Si un frère ou une sœur plus jeune doit accompagner l'enfant du cycle 3 à 4 veuillez indiquer le nom . Veuillez noter que les frères/sœurs de l'enfant (cycle 2) : _____ auront uniquement l'autorisation de sortir ensemble de la Maison Relais! (Cette décharge et autorisation sera valable du 15.09.2023 – 14.09.2024 sauf annulation par écrite)

Signature : _____

Date : _____